

Le cadre du Pilier 3

Colloque du 28 février 2013 « Reporting Solvabilité II »

Julie Briand
Référente Reporting
Service des affaires internationales assurance

Sommaire

1. Points Généraux sur Pilier 3
2. Collecte ACP 2013 : calendrier et modalités

Sommaire

1. Points Généraux sur Pilier 3
2. Collecte ACP 2013 : calendrier et modalités

Points généraux sur le reporting Solvabilité 2

- ❑ Les piliers 1 et 2 déterminent respectivement les exigences prudentielles quantitatives et qualitatives auxquelles sont soumis les organismes
- ❑ Le pilier 3 complète le cadre S2 avec une double exigence:
 - ❑ Une transparence accrue vis-à-vis du public permettant d'assurer le niveau d'information suffisant
 - Un **reporting** détaillé à l'autorité de contrôle
- ❑ Une typologie variée: application solo / groupes, états annuels / trimestriels et narratifs - publics / destinés au superviseur
- ❑ Normes techniques contraignantes relatives aux états quantitatifs (ITS) / Orientations & recommandations (Guidelines) sur narratifs et processus

Principes généraux

- ❑ **Harmonisation maximale** => Reporting S2 a vocation à remplacer le reporting prudentiel actuel :
 - ❑ États S2 => Remplacement de l'essentiel des états C / T / G
 - ❑ Rapports narratifs SFCR / RSR => Remplacement des rapports de solvabilité (y compris placement et réassurance) et de contrôle interne

- ❑ **Maintien de spécificités nationales à condition :**
 - ❑ D'être dans les domaines non couverts par S2
 - ❑ De correspondre à des spécificités du marché ou de la législation au niveau national
 - L'ACP a développé, en collaboration avec les fédérations professionnelles, des états nationaux spécifiques (certains d'application dès la clôture 2013)

Le reporting des organismes soumis à Solvabilité 2

Reporting prudentiel
européen harmonisé S2

Finalisé à 95%

Reporting comptable,
prudentiel et statistique
national spécifique

Stabilisé

Reporting des organismes
soumis à S2

Reporting européen
« Stabilité financière » S2

Finalisé à 95%

Reporting « BCE »
harmonisé européen via les
superviseurs nationaux

Non défini à ce stade

Le reporting des organismes soumis à Solvabilité 2

Reporting prudentiel
européen harmonisé S2

Finalisé à 95%

Reporting des organismes
soumis à S2

Calendrier de préparation au pilier 3

- ❑ **Des exigences et un contenu stabilisé à 95%...**

- ❑ Consultation publique fin 2011

- ❑ Final report EIOPA Juillet 2012

- <https://eiopa.europa.eu/consultations/consultation-papers/2011-closed-consultations/november-2011/draft-proposal-on-quantitative-reporting-templates-and-draft-proposal-for-guidelines-on-narrative-public-disclosure-supervisory-reporting-predefined-events-and-processes-for-reporting-disclosure/index.html>

- ❑ Préparation standards techniques

- ❑ **Mais date d'application soumise à un calendrier général**
Solvabilité II encore incertain (OMII, LTGA)

- ❑ **Une mise en œuvre anticipée de certains éléments du Pilier 3**
envisagée par EIOPA

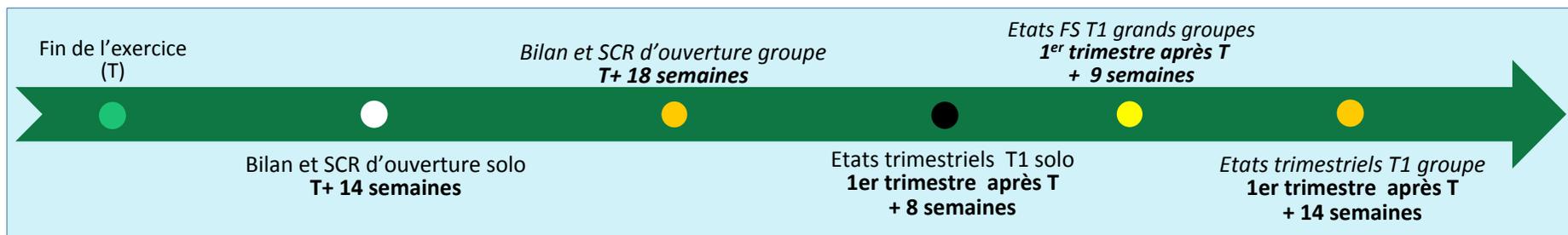
- ❑ **Des mesures préparatoires envisagées par l'ACP à partir de**
2013

États prudentiels S2 – reporting solo

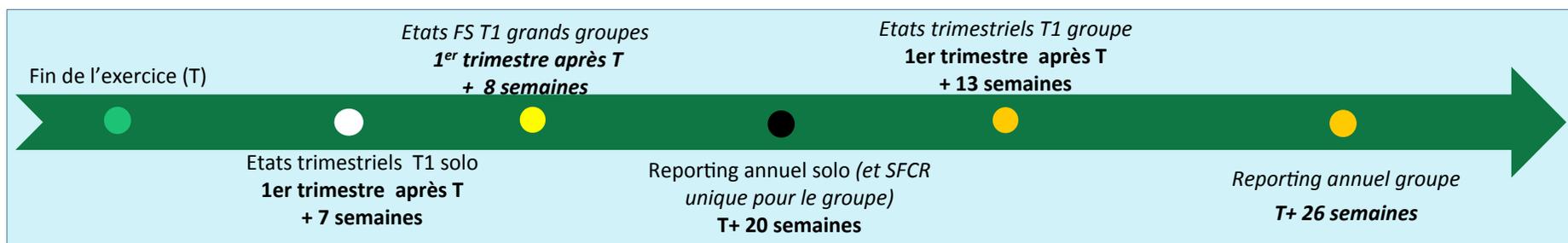
- ❑ **Catégories d'états S2** (harmonisés au niveau européen) :
 - ❑ Bilan (BS)
 - ❑ Fonds propres (OF)
 - ❑ SCR / MCR
 - ❑ Analyse de variation de fonds propres (VA)
 - ❑ Provisions techniques (TP)
 - ❑ Réassurance (Re)
 - ❑ Placements (Assets)

Calendrier de mise en œuvre

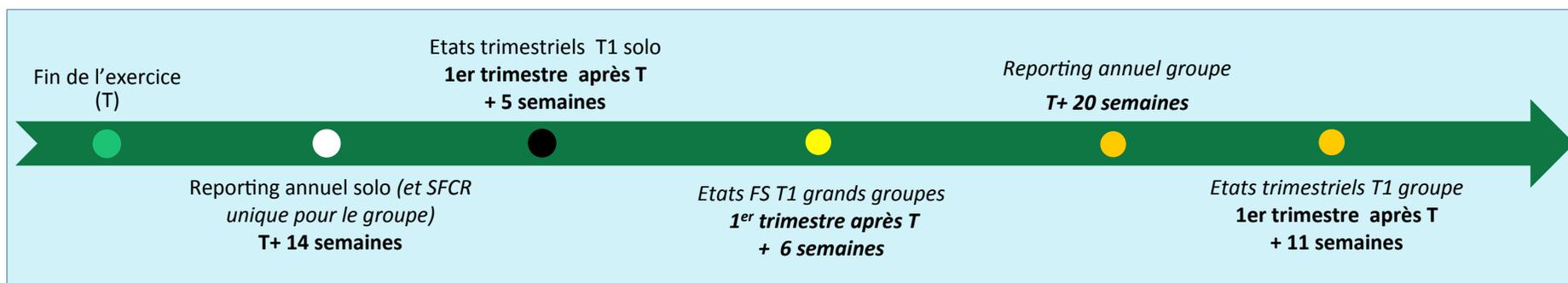
➤ Délais lors de la 1ère année de mise en œuvre :



➤ Délais lors de la 2ème année de mise en œuvre :



➤ Délais en régime de croisière:



Des échanges entre l'ACP et l'industrie sur le Pilier 3

□ Échanges lors des consultations informelles puis publiques

□ Le Groupe de travail Reporting (GT4)

....des rencontres régulières avec les fédérations professionnelles, dont l'IA.

- Points d'actualité sur reporting S2
- Q&A sur reporting
- Échanges/ propositions sur certaines modalités d'exercice, par les superviseurs nationaux, du reporting S2
- Transposition de la Directive S2, sur les aspects Reporting
- États nationaux spécifiques
- ...

Sommaire

1. Présentation générale Pilier 3
2. Collecte ACP 2013 : calendrier et modalités générales

Collecte ACP 2013

□ Objectifs :

- Permettre aux organismes de se préparer au *reporting* Solvabilité 2, **dont les exigences sont stabilisées**, sur des spécifications techniques EIOPA à jour
- Pour l'ACP, **mesurer le niveau de préparation du marché aux principes de valorisation et au reporting Solvabilité 2**
- Permettre **un dialogue entre l'ACP et les organismes sur les points d'attention et d'amélioration**

□ Organismes concernés :

- Entités solo
- Organismes potentiellement soumis à Solvabilité 2
- **Un exercice sur base volontaire** : Les organismes ne pouvant pas participer à cet exercice préparatoire devront en expliquer les raisons auprès des services de l'ACP et indiquer les mesures mises en place pour se préparer à Solvabilité 2

Collecte ACP 2013

□ États concernés :

- Bilan : « BS-C1 »
- Fonds propres : « OF-B1Q »*
- SCR :
 - état de synthèse : « SCR-B2A »
 - états par module : « SCR-B3A » à « SCR-B3G »
- MCR :
 - « MCR-B4A » pour les organismes Vie et Non-Vie
 - « MCR-B4B » pour les organismes mixtes
- États de synthèse des provisions techniques :
 - « TP-E1Q »* pour la Vie
 - « TP-F1Q »* pour la Non-Vie

□ **Pour les états marqués d'une étoile, le format trimestriel a été retenu car il est plus simple à remplir, mais les données à fournir sont des données annuelles au 31/12/2012**

Collecte ACP 2013

□ Spécifications techniques :

- Date de référence : 31/12/2012
- Spécifications techniques de base du LTGA (« Part I »)
- Le scénario proposé par défaut est le scénario zéro, les organismes sont libres de retenir un autre scénario inclus dans les spécifications techniques « Part II »
- **Une courbe des taux au 31/12/2012 sera fournie par l'ACP**

Collecte ACP 2013

□ Traitement des éléments soumis à approbation :

- Fonds propres auxiliaires (AOF) : seuls les fonds propres actuellement éligibles et correspondant à des AOF sous Solvabilité I seront pris en compte
- Aucun autre instrument ne pourra être utilisé pour cet exercice (ex: USP)

□ Attentes en matière de qualité des données : application des principes généraux de Solvabilité 2

Collecte ACP 2013

□ Calendrier 2013 :

- Mars - Avril :
 - Envoi d'un courrier et d'une notice technique aux organismes concernés
 - Publication des spécifications techniques et de la courbe des taux sur le site de l'ACP
 - Mise en ligne progressive du dossier d'aide fourni par l'ACP et en partie issu du LTGA

- 6 septembre :
 - Remise du questionnaire qualitatif
 - Pour les organismes participant à l'exercice, remise des états quantitatifs et de la note méthodologique

Mesures de préparation 2014

□ Reporting XBRL

- Ouverture en test du portail de remise XRBL au premier semestre 2014
- Remise de certains états au format XBRL :
 - Périmètre : Bilan prudentiel, fonds propres, exigences de capital (SCR et MCR), état détaillé des placements et état récapitulatif des provisions techniques, sur des données au 31/12/2013
 - Calendrier : fonction de la disponibilité de la taxonomie EIOPA

□ **ORSA** : exercice d'ORSA blanc, le cas échéant harmonisé au niveau européen par EIOPA